

CHEMINS DE FER.

Cours d'arrivées et de départs.

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R.

Station terminale, rue Canal.

Aucun passager transporté entre la Nouvelle-Orléans et Bldell et les points intermédiaires.

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 7:15 à 8:00

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 7:15 à 8:00

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 7:30 à 8:15

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 7:30 à 8:15

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 8:00 à 8:45

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 8:00 à 8:45

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 8:30 à 9:15

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 8:30 à 9:15

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 9:00 à 9:45

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 9:00 à 9:45

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 9:30 à 10:15

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 9:30 à 10:15

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 10:00 à 10:45

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 10:00 à 10:45

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 10:30 à 11:15

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 10:30 à 11:15

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 11:00 à 11:45

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 11:00 à 11:45

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 11:30 à 12:15

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 11:30 à 12:15

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 12:00 à 12:45

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 12:00 à 12:45

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 12:30 à 1:15

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 12:30 à 1:15

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 1:00 à 1:45

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 1:00 à 1:45

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 1:30 à 2:15

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 1:30 à 2:15

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 2:00 à 2:45

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 2:00 à 2:45

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 2:30 à 3:15

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 2:30 à 3:15

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 3:00 à 3:45

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 3:00 à 3:45

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 3:30 à 4:15

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 3:30 à 4:15

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 4:00 à 4:45

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 4:00 à 4:45

DEPART. Tous les jours. Columbia Junction, Franklin, Bogalusa, Poinon et Mandeville. 4:30 à 5:15

Arrivées. Tous les jours. Mandeville. 4:30 à 5:15

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 7:35 p.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 8:55 a.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 9:55 a.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 11:59 a.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 11:59 a.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 1:00 p.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 1:00 p.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 3:00 p.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 3:00 p.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 5:00 p.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 5:00 p.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 7:00 p.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 7:00 p.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 9:00 p.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 9:00 p.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 11:00 p.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 11:00 p.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 1:00 a.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 1:00 a.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 3:00 a.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 3:00 a.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 5:00 a.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 5:00 a.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 7:00 a.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 7:00 a.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 9:00 a.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 9:00 a.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 11:00 a.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 11:00 a.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 1:00 p.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 1:00 p.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 3:00 p.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 3:00 p.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 5:00 p.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 5:00 p.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 7:00 p.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 7:00 p.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 9:00 p.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 9:00 p.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 11:00 p.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 11:00 p.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 1:00 a.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 1:00 a.m.

DEPART. Tous les jours excepté dimanche et samedi. 3:00 a.m.

ARRIVÉE. Dimanche seulement. 3:00 a.m.

DEUXIÈME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Succèsions ouvertes. Levee de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Assemblée Générale de la Louisiane.

Baton Rouge, 25 juin 1908.

SENAT.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Arrivée de l'acte de décès.

Cage à Rats.

Les fonctionnaires du Bureau de Santé de la Ville ont commandé hier à un fabricant un vaste cage en fil de fer pour y enfermer des rats.

Une maladie mortelle contagieuse sera inoculée à ces prisonniers d'un nouveau genre, puis ils seront lâchés à divers points dans la ville, d'où ils sèment la maladie parmi leurs congénères.

Ce moyen de destruction des rats donne d'excellents résultats à San Francisco où il est employé depuis quelque temps.

Erreur dans un rapport de la police.

Une erreur dans un rapport de la police nous a fait dire ces jours derniers que M. Victor Labasant, qui a trouvé un sac de riz caché sur la levée, était un noir. M. Labasant est un blanc, charpentier de son état, très estimé de tous ceux qui le connaissent.

Ouvrier blessé.

Un ouvrier fondeur, Michael McNulty, âgé de 45 ans et demeurant avenue Tulane, 2719, a été blessé à la tête hier à onze heures du matin dans la fonderie de Bancroft, Ross et Sinclair, par la chute d'une pièce de fer. Il a été pansé à l'hôpital.

DECES.

Receveur Français de l'Assistance et d'Assurance-Maladie de la Nouvelle-Orléans. Décès, le 25 juin, à 8 heures, M. J. M. VERGNOLLE, 26 ans.

Le Secrétaire, A. L. FRANCOIS, 26 juin-17.

Nominations.

Le gouverneur Sanders a soumis à la ratification du Sénat la nomination des membres du nouveau bureau de la Southern University de la Nouvelle-Orléans.

Le comité sénatorial des corporations a décidé par 6 voix contre 5 de faire un rapport défavorable sur le bill Bruner relatif à la division de la paroisse de Calcasieu.

Le comité sénatorial du capital et du travail a discuté le bill Kahski relatif au travail des enfants.

Le comité sénatorial des corporations a décidé par 6 voix contre 5 de faire un rapport défavorable sur le bill Bruner relatif à la division de la paroisse de Calcasieu.

Le comité sénatorial du capital et du travail a discuté le bill Kahski relatif au travail des enfants.

Le comité sénatorial des corporations a décidé par 6 voix contre 5 de faire un rapport défavorable sur le bill Bruner relatif à la division de la paroisse de Calcasieu.

Le comité sénatorial du capital et du travail a discuté le bill Kahski relatif au travail des enfants.

Le comité sénatorial des corporations a décidé par 6 voix contre 5 de faire un rapport défavorable sur le bill Bruner relatif à la division de la paroisse de Calcasieu.

Le comité sénatorial du capital et du travail a discuté le bill Kahski relatif au travail des enfants.

Le comité sénatorial des corporations a décidé par 6 voix contre 5 de faire un rapport défavorable sur le bill Bruner relatif à la division de la paroisse de Calcasieu.

Le comité sénatorial du capital et du travail a discuté le bill Kahski relatif au travail des enfants.

Le comité sénatorial des corporations a décidé par 6 voix contre 5 de faire un rapport défavorable sur le bill Bruner relatif à la division de la paroisse de Calcasieu.

Le comité sénatorial du capital et du travail a discuté le bill Kahski relatif au travail des enfants.

Le comité sénatorial des corporations a décidé par 6 voix contre 5 de faire un rapport défavorable sur le bill Bruner relatif à la division de la paroisse de Calcasieu.

Le comité sénatorial du capital et du travail a discuté le bill Kahski relatif au travail des enfants.

Le comité sénatorial des corporations a décidé par 6 voix contre 5 de faire un rapport défavorable sur le bill Bruner relatif à la division de la paroisse de Calcasieu.

Le comité sénatorial du capital et du travail a discuté le bill Kahski relatif au travail des enfants.

Le comité sénatorial des corporations a décidé par 6 voix contre 5 de faire un rapport défavorable sur le bill Bruner relatif à la division de la paroisse de Calcasieu.

Le comité sénatorial du capital et du travail a discuté le bill Kahski relatif au travail des enfants.

Le comité sénatorial des corporations a décidé par 6 voix contre 5 de faire un rapport défavorable sur le bill Bruner relatif à la division de la paroisse de Calcasieu.

Le comité sénatorial du capital et du travail a discuté le bill Kahski relatif au travail des enfants.

Le comité sénatorial des corporations a décidé par 6 voix contre 5 de faire un rapport défavorable sur le bill Bruner relatif à la division de la paroisse de Calcasieu.

Le comité sénatorial du capital et du travail a discuté le bill Kahski relatif au travail des enfants.

Le comité sénatorial des corporations a décidé par 6 voix contre 5 de faire un rapport défavorable sur le bill Bruner relatif à la division de la paroisse de Calcasieu.

Le comité sénatorial du capital et du travail a discuté le bill Kahski relatif au travail des enfants.

Le comité sénatorial des corporations a décidé par 6 voix contre 5 de faire un rapport défavorable sur le bill Bruner relatif à la division de la paroisse de Calcasieu.

Le comité sénatorial du capital et du travail a discuté le bill Kahski relatif au travail des enfants.

Le comité sénatorial des corporations a décidé par 6 voix contre 5 de faire un rapport défavorable sur le bill Bruner relatif à la division de la paroisse de Calcasieu.

Le comité sénatorial du capital et du travail a discuté le bill Kahski relatif au travail des enfants.

Le comité sénatorial des corporations a décidé par 6 voix contre 5 de faire un rapport défavorable sur le bill Bruner relatif à la division de la paroisse de Calcasieu.

Le comité sénatorial du capital et du travail a discuté le bill Kahski relatif au travail des enfants.

Le comité sénatorial des corporations a décidé par 6 voix contre 5 de faire un rapport défavorable sur le bill Bruner relatif à la division de la paroisse de Calcasieu.

Le comité sénatorial du capital et du travail a discuté le bill Kahski relatif au travail des enfants.

BULLETIN FLUVIAL.

Fourni par le Bureau Météorologique à la Nouvelle-Orléans, Département de l'Agriculture des Etats-Unis. L'étiage à 3 heures A. M.

Nouvelle-Orléans, 25 juin 1908.

Table with 5 columns: Station, Pleine hauteur à la vive, pieds., L'ég. de danger, pieds., Hauteur, pieds., Changements dans le drainage, en pouces. Rows include Fleuve Mississippi, Saint Paul, Davenport, etc.

PETITES ANNONCES.

Demander - Un garçon intelligent comme apprenti à l'entreprise Phillips, 312 Passage de la Bourne. 21 juin 08.

Demander - Une jardinière qui doit occuper à domicile et aussi cuisinière. 819, avenue Esplanade. 19 mai 08.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Steamer NEW GANELIA. Commencement le 15 Avril 1908.

Excursions. Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pine Land Park, pour l'été et le retour. 31, à